

Premier Tournoi de Nevers

7 et 8 Novembre 2026

1 / Le tournoi est autorisé sous le numéro 2602002 . Il se déroulera selon les règles définies par le « Règlement Général des Compétitions ».

2 / Tout participant doit être licencié dans un club affilié à la FFBaD. Les joueurs ayant une interdiction de participer à des compétitions ne seront pas admis dans le tournoi.

3 / La compétition se déroule au Gymnase C de la Maison des Sports – 4 Boulevard Pierre de Coubertin – 58000 Nevers. La salle dispose de 7 terrains.

4 / La compétition est ouverte aux licenciés des départements français classés NC/P/D/R/N3. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses des catégories minime, cadet, junior, sénior et vétéran.

5 / Les confection des tableaux de doubles et mixtes sera faite par TOP. Le nombre de TOP dépendra du nombre d'inscrits. Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Autant que possible, tous les tableaux se joueront en poules puis en élimination directe jusqu'aux finales. Cependant, en fonction du nombre de joueur inscrits par TOP, le comité d'organisation se réserve la possibilité de passer à une poule unique.

6 / Le juge arbitre de la compétition est Fabrice Piou et le GEO principal est Maëva Lourdin.

7/ Le nombre de participants est limité à 130 joueurs par jour, après cette limites une liste d'attente sera effective en fonction de la date effective d'inscription. L'ouverture des inscriptions est fixée au 3 septembre 2026 à 00h00, la date limite est fixée au 31 Octobre 2026 à 23h59.

8 / Le tirage au sort aura lieu le 3 novembre 2026 et le CPPH pris en compte sera celui du 29 octobre 2026.

9 / Les convocations seront envoyées aux joueurs par mail ainsi qu'aux clubs. Les joueurs sont convoqués 1h avant le premier match sauf pour le premier tour qui sont convoqués 30 min avant le premier match.

10 / Si le joueur a besoin de quitter la compétition entre 2 matchs, il doit demander l'autorisation au juge arbitre, s'il quitte la salle sans l'autorisation du juge arbitre il sera considéré forfait. Le pointage est obligatoire à l'arrivée au gymnase.

11 / Les doubles se joueront le samedi jusqu'aux finales, les mixtes se joueront le dimanche jusqu'aux finales.

12 / Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les TRINISPORTS SPIN GOLD.

13 / Les frais d'inscription s'élèvent à 16 € (1 tableau) et 19 € (2 tableaux) par joueur, réglables directement lors de l'inscription sur eBad ou BadNet.

14 / A l'appel de son match, tout joueur qui ne serait pas présent sur le terrain après 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre, quel que soit le niveau de la compétition, les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain à compter de l'appel de leur match par la table de marque. Le test des volants est compris dans les 3 minutes et doit se faire en arrivant sur le terrain.

15 / Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'avis express du juge arbitre.

16 / La compétition se déroulera en auto-arbitrage exclusivement.

17/ Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera considéré comme faute, sauf au service où le joueur pourra resservir une deuxième fois.

18 / Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes.

19 / Les matchs seront joués en 2 sets gagnants de 15 points. Les joueurs ont le droit à une pause de 60s à 8 points dans chaque set, et de 120s entre 2 sets.

20 / En cas de forfait (à justifier dans les 5 jours qui suivent la compétition), tout joueur se doit de prévenir l'organisateur au plus tôt. Pour les disciplines du mixte et du double, le joueur inscrit restant devra faire part à l'organisateur de son choix de partenaire de remplacement (ou proposé par l'organisateur) ou de sa non-participation (forfait involontaire). Si le forfait est indiqué avant la définition des tableaux, l'intégralité de la participation du tableau sera remboursée, si le forfait est indiqué après la définition, il sera remboursé que sur justification du forfait.

Pour déclarer le forfait vous devez suivre la procédure ligue : <https://lbfcbad.fr/declarer-un-forfait/>.

21 / Le comité d'organisation se donne le droit de modifier l'ordre des matches en accord avec le juge arbitre en cas de nécessité. L'échéancier diffusé ne reste qu'indicatif ; les joueurs devront être attentifs aux annonces de la table de marque et se tenir prêts. Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Pour toute absence, il doit en aviser le juge arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

22 / L'organisation peut être amenée à prendre des photos pour son site internet ou le compte Facebook ou diverses publications. La participation à ce tournoi vaut acceptation et accord du droit à l'image. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites, merci de bien vouloir nous en informer lors de votre arrivée au tournoi.

23 / Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant la compétition. Il est interdit de fumer et de vapoter dans la salle et les vestiaires.

24 / Les joueurs devront porter une tenue de badminton conforme aux règles FFBad, le port de chaussures de sport d'intérieur ("semelles non marquantes") est obligatoire sur la surface de jeu.

25 / L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton). Les joueurs sous prescription médicale doivent impérativement présenter les documents au juge arbitre avant la compétition.

26 / Le plateau est réservé aux joueurs appelés, et à 2 conseillers techniques par équipe maximum.

27 / Aucun animal ne sera autorisé pendant toute la durée de la compétition dans les locaux abritant la compétition sauf les animaux qui ont vocation d'aide au handicap.

28 / Faute d'inscrit ou pour tout autre problème, en accord avec le juge arbitre, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition, si tel était le cas, tout joueur ayant déjà payé la compétition serait remboursé intégralement.

29 / Toute participation au tournoi implique l'adoption de ce présent règlement. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous les points non cités ci-dessus,

AMICALE BADMINTON NEVERS
abn.bcn58@gmail.com